



Contre les cambriolages, Ayez les bons réflexes

La Ville de Quiberon vous informe des mesures préventives à prendre afin d'éviter les cambriolages de votre domicile.

Protégez votre domicile

Un dispositif qui résiste plus de 10 minutes décourage la plupart des intrus.



Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.



Installez des équipements adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur / extérieur, alarmes ou protection électronique).



Fermez la porte à double-tour, même lorsque vous êtes chez vous.
Ne laissez pas de clés sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
Si vous perdez vos clés, **changez les serrures !**
N'inscrivez pas votre nom sur votre trousseau de clés.



Ne conservez pas d'argent à votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès : bijoux, cartes de crédit, sac à main, clés de voiture et dans différents endroits. **Mettez vos objets de valeur dans un coffre** par exemple.



Ne laissez pas les objets de valeur en évidence.

Faites une liste et des photos de vos objets de valeur.

Conservez vos factures pour les objets de très grande valeur.





Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échaffaudage


En cas d'absence

 **Ne laissez jamais vos clés sous le paillason**, dans une boîte aux lettres, dans un pot de fleurs...

 **Ne laissez pas d'informations de vos dates d'absence sur votre répondeur téléphonique. Transférez vos appels.**

 **Informez vos voisins** ou le gardien de votre résidence.
Faites relever votre courrier.

 **Créez l'illusion d'une présence** à l'aide d'un programmeur pour la TV, la lumière, la radio.


 **Signalez votre absence à la gendarmerie ou à la police municipale** dans le cadre de l'opération «tranquilité vacances» organisée toute l'année.

En cas de cambriolage

Si vous êtes présent pendant l'effraction, **NE PRENEZ AUCUN RISQUE.**

 **Prévenez immédiatement** la brigade de gendarmerie en composant le **17**, à défaut la police municipale au **02 97 30 24 22**.
Ne touchez à rien !

Déposez plainte à la gendarmerie (muni de votre Carte Nationale d'Identité) dans les 24h de la survenance du vol.

 **Faites opposition** auprès de votre banque.
Déclarez le vol à votre assureur.

Numéros utiles

GENDARMERIE 17
POLICE MUNICIPALE 02 97 30 24 22
POMPIERS 18

APPELS D'URGENCE PORTABLE 112
Opposition carte bancaire :
0 892 705 705